



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 janvier 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE (pouvoir de Mme Monique LE SAINT), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés :

Mme LE SAINT pouvoir à M. Jacques DEMBREVILLE
M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 10 janvier 2007

Date d'affichage de la convocation : 10 janvier 2007

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

2007.01.04 - Participation à l'agence départementale d'information sur le logement.

PREF 76
010207

- M. PEUMERY, rapporteur donne lecture de la délibération.

La Préfecture et le Conseil Général des Yvelines souhaitent mettre en place une agence départementale d'information sur le logement (ADIL) dès le début de l'année 2007. Cet outil doit participer à l'accès de tous au logement.

L'agence départementale d'information sur le logement repose sur un partenariat entre acteurs publics, offreurs de biens immobiliers et représentants des usagers et permettra d'améliorer l'accès à l'information des yvelinois, notamment par l'organisation de permanences dans la préfecture de département et ponctuellement dans des communes des Yvelines.

Le Conseil général des Yvelines a sollicité Versailles Grand Parc pour connaître son intérêt à participer à la gouvernance de l'ADIL et y apporter une contribution financière sous forme d'une cotisation annuelle. Le montant de cette dernière sera établi par le conseil d'administration de l'agence départementale d'information sur le logement.

Après avoir entendu le rapporteur,

le conseil communautaire :

- 1) *Informe le Conseil général des Yvelines de son intérêt à participer à la gouvernance de l'agence départementale d'information sur le logement,*
- 2) *Propose M. Peumery pour le représenter au conseil d'administration de l'ADIL,*
- 3) *Accepte le principe d'une contribution financière forfaitaire à travers une cotisation annuelle à l'agence départementale d'information sur le logement.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

PRÉF. 76

01.02.07